

## ➤ Contenu

- La préparation des objectifs thérapeutiques entre cliniciens
- Les axes thérapeutiques, les objectifs L'animation, techniques et variété des interventions des co-animateurs
- Les observations sur la production du groupe.
- Les catégories d'hommes violents selon leur adhésion au travail groupal.

## ■ LE GROUPE DE PAROLE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (INDICATIONS ET CONTRE INDICATIONS)

Il reçoit des personnes non jugées et des sortants de détention ou des condamnés bénéficiant d'un sursis avec mise à l'épreuve. Il est composé de cinq à vingt personnes. Nous les invitons à penser ce qui a pu être une source de danger de passage à l'acte violent autrefois ou qui le reste, l'accès au vécu intérieur est parfois perçu comme une intrusion insupportable attaquant les aménagements défensifs mis en place.

La place de l'autre est toujours en question, autre comme sujet, autre comme thérapeute, la relation avec la victime. L'animation de tel groupe évite l'enlisement, les discours dévitalisés des entretiens individuels. Le travail groupal pallie à ces difficultés.

Le groupe thérapeutique, par son fondement même, constitue un tiers entre l'individu et l'autre, il est donc en soi une médiation aux relations. La relation directe est évitée, l'institution du tiers est protecteur du risque de fusion à l'autre d'une part, et il favorise un lien aux autres d'autre part. La place de l'auteur de violences conjugales est en effet au cœur du passage à l'acte : place de l'auteur dans sa famille, place de celui-ci dans l'histoire familiale, place dans sa relation au père, mais aussi à la mère, place dans la hiérarchie familiale et sociale. Dans le groupe, la question de la place est de nouveau actualisée et cette situation permet de rejouer de façon projective la situation familiale.

## Les objectifs de la psychothérapie de groupe

1. Cesser toute violence physique, identifier et diminuer les autres formes de violence ;
2. Se réapproprier la demande de changement et se responsabiliser face à ces agirs violents ;
3. Modifier les croyances qui soutiennent le recours à la violence ;
4. Favoriser l'identification des émotions mises en acte dans le recours à la violence ;
5. Procéder à l'examen de l'impact de la violence sur chacun des membres du couple et de la famille ;
6. Identifier les indices précurseurs au recours à la violence ;
7. Faire l'apprentissage de diverses alternatives au recours à la violence ;
8. Revaloriser l'estime de soi ;
9. Accroître la capacité d'affirmer ses besoins et de (se) mettre des limites sans recours à la violence ;
10. Établir un ou des liens entre ses conduites d'agression, ses expériences antérieures de l'enfance à sa vie actuelle.

L'atteinte de ces objectifs suppose la responsabilisation de soi face à ces comportements et constitue l'étape préalable au travail sur toute autre objectif de changement. La responsabilité du recours à la violence est au cœur des interventions en matière de violence conjugale et familiale. Posant la question de la responsabilité plutôt que celle de la culpabilité. L'intervention thérapeutique interroge les perceptions, les valeurs, les croyances qui supportent le recours à la violence.

[\[haut de page\]](#)